

CHARTRE AGENCE REGIONALE DE SANTE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

L'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur représentée par son directeur général Yann Bubien.
Le Collectif Greffes+ représenté par Michel Coulomb, président de France Rein Paca

Convient d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, l'ARS PACA contribuera à amener le sujet au sein de son institution, des établissements de santé, des professionnels de santé et du grand public : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Agence Régionale de Santé ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence Régionale de Santé se propose de devenir "Agence Régionale de Santé ambassadrice du don d'organes" avec le soutien des associations mentionnées ci-dessus en installant sur ses divers bâtiments des panneaux ou plaque murale ou similaire comprenant le ruban vert et la mention « Agence Régionale de Santé ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, elle peut :

- Contribuer aux manifestations en faveur du don d'organes telles que la journée du 22 juin ou la journée mondiale du don d'organes du 17 octobre afin de contribuer à faire de ces journées, des temps marquants où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas.
- Promouvoir la culture du don en collaboration avec les établissements et professionnels de santé
- Sensibiliser ses salariés au don d'organes
- Diffuser via ses outils de communication l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations œuvrant en faveur du don et de la greffe

Les associations signataires s'engagent, selon leurs possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le 19 mai 2025 à Paris

Le Directeur général de l'ARS

Le Directeur Général de l'ARS PACA'

Yann BUBIEN

Le Collectif Greffes+

